

## Développer l'usage du vélo au quotidien

### Déconfinement : le Cerema édite un guide pratique pour les acteurs des mobilités dans les territoires

Le ministère de la Transition écologique et solidaire vient d'annoncer le lancement d'un plan Vélo de 20 millions d'euros. Le Cerema se mobilise pour accompagner les acteurs des mobilités et édite à leur intention un guide technique pour les aider à mettre en place rapidement et simplement des aménagements cyclables dès le 11 mai. L'objectif : favoriser la pratique du vélo et l'ensemble des bénéfices liés à ce mode de déplacement.



Établissement public expert de l'ingénierie territoriale et des transitions auprès des collectivités territoriales, notamment dans le domaine des mobilités, le Cerema édite un document de recommandations techniques intitulé « Aménagements cyclables provisoires : tester pour aménager durablement ».

Publié aux éditions Les Cahiers du Cerema et illustré avec de nombreux schémas pratiques et exemples concrets, **ce document est destiné aux collectivités qui souhaitent tester des solutions d'aménagement provisoires simples** (création de nouvelles voies de circulation pour les vélos ou élargissement des pistes cyclables existantes) pour permettre aux cyclistes de se déplacer à vélo de manière efficace et en sécurité.

**Quels leviers pour faciliter la circulation des cyclistes** (réduction du nombre de voies affectées au trafic motorisé, élargissement des aménagements cyclables existants, emplacements de

stationnement motorisé et mise en place du stationnement vélo, modification du plan de circulation afin de garantir un faible trafic motorisé...), **quels types de séparation entre les cyclistes et le trafic motorisé, quels aménagements pour prendre en compte les piétons, comment réguler, évaluer, adapter... ? Autant de questions que peuvent se poser les services techniques des collectivités territoriales qui trouveront réponse dans ce guide express.**

En France, il est possible de multiplier par quatre la pratique du vélo utilitaire, voire huit grâce aux vélos à assistance électrique, et ce sans avoir besoin de bouleverser nos activités ni d'avoir une condition physique exceptionnelle. Ce document permettra aux collectivités qui le souhaitent de mettre en place rapidement et simplement les aménagements nécessaires pour développer la pratique du vélo et les nombreux bénéfices liés dès le 11 mai : bénéfices sur l'environnement (déplacements non carbonés, aménagements végétaux), sur la santé des pratiquants, sur la qualité de l'air (santé publique), sur l'économie au niveau individuel (mode de déplacement peu coûteux) comme collectif (infrastructures moins coûteuses, développement des commerces de proximité) et enfin au niveau sociétal avec une ville plus accessible donc plus inclusive.

#### Aménagements cyclables temporaires et confinement : point d'étape sur les réalisations en cours et perspective

##### Le Cerema invite les acteurs des mobilités à un nouveau webinaire - mardi 19 mai à 14H00

Le Cerema a récemment organisé un webinaire sur les aménagements temporaires pour le vélo. Plus de cinq cent acteurs de l'aménagement, collectivités de toute nature et toutes tailles, associations, experts, chefs d'entreprises... y ont participé à l'occasion d'une séance de travail collectif inédite. Devant le succès de cette expérience le Cerema a décidé de la renouveler.

**Le prochain webinaire aura lieu le mardi 19 mai à 14H00 – Information pour la connexion à venir**

Pour revoir le précédent webinaire Cliquez ici

#### CONTACT PRESSE

Géraldine SQUENEL – Directrice déléguée communication et relations presse - 06 12 73 55 56 / geraldine.squenel@cerema.fr